



PRÉSIDENTENCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 2455-2021/ARR/DDDT

du : 20 SEP. 2021

AMPLIATIONS

Commissaire délégué p. i.	1
Commune de Bourail	1
Commissaire-enquêteur	1
DAEM	1
DASS NC	1
DAVAR NC	1
SMIT	1
DTE	1
Sapeurs-pompiers de Bourail	1
DSCGR NC	1
JONC	1
Archives NC	1
DDDT	1
Intéressée	1

ARRÊTÉ

portant ouverture d'enquête publique relative à l'exploitation, par l'Office de Commercialisation et d'Entreposage Frigorifique (OCEF), d'un abattoir multi-espèces et un atelier de découpe sur la commune de Bourail

LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 103-2020/APS du 17 décembre 2020 relative au budget primitif de la province Sud pour l'exercice 2021 ;

Vu le code de l'environnement de la province Sud,

Vu la demande reçue le 28 février 2018, complétée les 25 février 2019, 12 décembre 2019, 21 avril 2021 et 2 août 2021 par l'OCEF ;

Vu le rapport n° 5740-2018/14-ACTS/DDDT du 3 septembre 2021,

Considérant la recevabilité du dossier de demande d'autorisation d'exploiter en date du 2 août 2021,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Est ouverte dans la commune de Bourail une enquête publique relative à l'exploitation, par l'OCEF, d'un abattoir multi-espèces et un atelier de découpe, sis lieudit Barandeu, section Cap Goulavin-Moindah, commune de Bourail.

ARTICLE 2 : L'enquête publique, dont la durée est fixée à 15 jours, est ouverte à compter du lundi 25 octobre 2021 à 7 heures 30 au lundi 8 novembre à 16 heures.

ARTICLE 3 : Madame Catherine CHAMPOUSSIN, diplômée en sciences de l'environnement et titulaire d'une maîtrise de biologie, est nommée commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur assurera des permanences à la mairie de Bourail, sise rue Simon Dremon, aux dates et horaires suivants :

- lundi 25 octobre 2021 de 7 heures 30 à 9 heures 30 ;
- mercredi 27 octobre 2021 de 13 heures à 15 heures ;
- mardi 3 novembre 2021 de 9 heures 30 à 11 heures 30 ;
- lundi 8 novembre 2021 de 14 heures à 16 heures.

En vue d'obtenir des informations et pour la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur pourra être contacté par téléphone (n°: 77.93.23) ou par courrier électronique (cathychampoussin@gmail.com).

ARTICLE 4 : Pour la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier sur le site internet de la province Sud ou aux jours ouvrables à l'exception du samedi :

- au bureau des installations classées pour la protection de l'environnement – direction du développement durable des territoires de la province Sud (téléphone : 20.34.31) – centre administratif de la province Sud, 6 route des artifices à Nouméa, de 8 heures à 11 heures 30 et de 12 heures 30 à 16 heures ;
- à la mairie de Bourail, (téléphone : 44.11.16) du lundi au jeudi de 7 heures 30 à 11 heures 30 et de 12 heures à 16 heures et le vendredi de 7 heures 30 à 11 heures 30 et de 12 heures à 15 heures;

Il peut déposer ses observations écrites sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Bourail ou par lettre simple ou recommandée adressée au commissaire enquêteur, à la direction du développement durable des territoires de la province Sud – service des installations classées, des impacts environnementaux et des déchets – bureau des installations classées pour la protection de l'environnement – BP L1 – 98849 Nouméa cedex.

ARTICLE 5 : Lorsque le délai fixé à l'article 2 ci-dessus est expiré, le commissaire enquêteur procède à la clôture du registre d'enquête déposé en mairie.

ARTICLE 6 : Les frais auxquels la publicité de l'enquête publique donne lieu sont supportés par le demandeur.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté¹ sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République par intérim, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié à l'intéressée.

Pour la présidente et par délégation,
La directrice adjointe du développement
durable des territoires

Chloé Lafleur



¹ NB : Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, vous disposez d'un délai de deux mois, à compter de la réception de cet acte, pour contester cette décision devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr ».



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ABATTOIR MULTI-ESPECES ET UN ATELIER DE DECOUPE, SIS LIEU- DIT BARANDEU, COMMUNE DE BOURAIL

Une enquête publique relative à l'exploitation, par l'Office de Commercialisation et d'Entreposage Frigorifique (OCEF), d'un abattoir multi-espèces et un atelier de découpe, sis lieu-dit Barandeu, section Cap Goulvain-Moindah, commune de Bourail, est ouverte pour une durée de 15 jours à compter du lundi 25 octobre 2021 à 7 heures 30 et est clôturée le 8 novembre 2021 à 16 heures.

Madame Catherine Champoussin, diplômée en sciences de l'environnement et titulaire d'une maîtrise de biologie, est nommée commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences à la mairie de Bourail, sise rue Simon Drémon, à Bourail, aux dates et horaires suivants :

- **Lundi 25 octobre 2021 de 7 heures 30 à 9 heures 30**
- **Mercredi 27 octobre 2021 de 13 heures à 15 heures**
- **Mardi 3 novembre 2021 de 9 heures 30 à 11 heures 30**
- **Lundi 8 novembre 2021 de 14 heures à 16 heures**

En vue d'obtenir des informations et pour la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur pourra être contacté par téléphone (n° 77.93.23) ou par courrier électronique (cathychampoussin@gmail.com).

Pour la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier sur le site internet de la province Sud ou aux jours ouvrables à l'exception du samedi :

- au bureau des installations classées pour la protection de l'environnement – direction du développement durable des territoires de la province Sud (téléphone : 20.34.31) – centre administratif de la province Sud, 6 route des artifices à Nouméa, de 8 heures à 11 heures 30 et de 12 heures 30 à 16 heures ;
- à la mairie de Bourail, (téléphone : 44.11.16) du lundi au jeudi de 7 heures 30 à 11 heures 30 et de 12 heures à 16 heures et le vendredi de 7 heures 30 à 11 heures 30 et de 12 heures à 15 heures.

Il peut déposer ses observations écrites sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Bourail ou par lettre simple ou recommandée adressée au commissaire enquêteur, à la direction du développement durable des territoires de la province Sud – service des installations classées, des impacts environnementaux et des déchets – bureau des installations classées pour la protection de l'environnement – BP L1 – 98849 Nouméa cedex.

Le texte de l'avis ci-dessus doit

- être affiché en mairie ainsi que dans le voisinage de l'installation ;
- faire l'objet d'une radiodiffusion ainsi que d'une insertion dans deux journaux de la presse locale.

Cadre réservé au visa de l'administration

La directrice adjointe du développement
durable des territoires



Chloé LAFLEUR